

[Parcoursup.fr](https://parcoursup.fr)

  [@parcoursupinfo](https://www.instagram.com/parcoursupinfo)

 [@parcoursupinfo](https://twitter.com/parcoursupinfo)

   [@etudiantgouv](https://www.instagram.com/etudiantgouv)

# Conditions de référencement des formations en apprentissage dans Parcoursup

---

## Cadre réglementaire

### Loi « Orientation et Réussite des Etudiants » (ORE) mars 2018

- Intégration des formations initiales de 1<sup>er</sup> cycle selon le statut de l'établissement porteur ou de la nature du diplôme : **l'établissement ou la formation a fait l'objet d'un contrôle par l'Etat** pour garantir la qualité académique de la formation initiale du premier cycle de l'enseignement supérieur dispensée.

### Loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » septembre 2018

- Certification qualité **QUALIOP** obligatoire depuis 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour les organismes de formations en apprentissage

### Contrôle – évaluation de la formation par l'Etat

- Article L6113-5 du code du travail: Enregistrement des diplômes et titres au **Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)** actualisé par France Compétences
- Obligations réglementaires propres à la formation (décision d'habilitation par l'Etat par exemple).

## Les formations concernées

### Loi ORE : Les formations de 1<sup>er</sup> cycle de l'enseignement supérieur

- DEUST, BTS, BUT, DE du secteur social ....

### Arrêté du 19 novembre 2021 pris pour l'application de l'article D. 612-1 du code de l'éducation (JO 26 novembre 2021)

→ Les formations conduisant à un diplôme ou un titre à finalité professionnelle non délivrés au nom de l'Etat (mentionnés au II de l'article L. 6113-5 du code du travail)

= il s'agit des diplômes ou titres créés par un organisme certificateur (Diplômes d'établissement type bachelor, Diplômes d'universités (DU)...).

Ces diplômes doivent correspondre à **des niveaux de formation du 1<sup>er</sup> cycle de l'enseignement supérieur et** l'établissement qui dispense la formation doit être mentionné comme habilité à former par l'autorité responsable de la certification sur le titre ou diplôme enregistré au RNCP.

## Les formations concernées

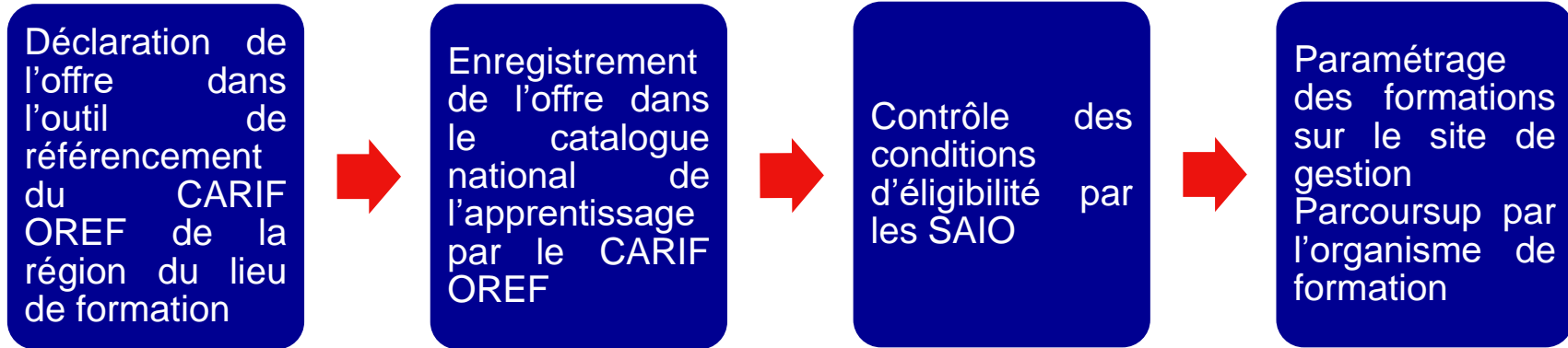
**Arrêté du 19 novembre 2021 pris pour l'application de l'article D. 612-1 du code de l'éducation (JO 26 novembre 2021) - suite**

→ Les formations conduisant à un diplôme ou un titre national à finalité professionnelle a minima de niveau 4  
= il s'agit des Certificats de Spécialisation (ex mentions complémentaires) / Certificats de Spécialisation Agricoles;  
Brevets Professionnels de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (BPJEPS)

Pour toutes les formations, conformément à l'article L.6222-7-1 du code du travail, la durée de la période d'apprentissage est égale à la durée du cycle de formation préparant à la qualification qui fait l'objet du contrat, laquelle est fixée en fonction du type de profession et du niveau de qualification préparés.

→ En conséquence, s'agissant de formation en apprentissage dans Parcoursup accessible aux néo-bacheliers, la durée de la formation initiale est prise en compte pour statuer sur son référencement. Un diplôme Bac + 2 doit être proposé sur 2 ans.

## Les étapes préalables au référencement dans Parcoursup



**Toute évolution doit être signalée au CARIF-OREF** : changement de lieu de formation, restructuration... C'est également le cas des fermetures ou ouvertures de formation qui doivent être précisées au niveau des dates de session auprès du CARIF-OREF. Cf vademecum disponible sur le site [catalogue apprentissage intercarif-oref](http://catalogue.apprentissage.intercarif-oref.fr)

# Ouverture de la session 2024

Le site de gestion est ouvert depuis le 13 novembre 2023 et accessible à l'adresse

<https://gestion.parcoursup.fr/Gestion/authentication>

## Engagements à respecter

### Une information lisible et identique pour tous

- Le descriptif de la formation, le nombre de places proposées via la plateforme, les dispositifs d'accompagnement à la recherche de contrat

### La liberté de formulation des vœux et de choix des propositions d'admission par les candidats

- Possibilité de conserver des candidatures sous statut étudiant et apprenti

### Le respect des règles de fonctionnement de la plateforme

- Les échéances du calendrier Parcoursup ; pas d'admissions hors plateforme en parallèle pour la même formation ; saisie des contrats en apprentissage dans Parcoursup

### La non-discrimination, l'égalité de traitement des candidats, l'équité et la transparence

- Les critères d'examen des vœux, la gratuité de l'apprentissage...

→ Ces engagements sont précisés dans la charte de la procédure nationale de pré-inscription Parcoursup à laquelle souscrit tout établissement référencé dans Parcoursup



## Sécurisation de l'accès à Parcoursup

Face aux risques accrus de cyber malveillance, des mesures de sécurité et de vigilance sont prises par Parcoursup pour renforcer la sécurité numérique, notamment celle des comptes utilisés par les usagers en administration centrale, dans les administrations déconcentrées et en établissements scolaires et d'enseignement supérieur pour la session 2023-2024.

Un protocole de validation des coordonnées et de double authentification des utilisateurs est en conséquence mis en place pour cette nouvelle session.

# Processus d'accès à la plateforme

## Mise en œuvre de la sécurisation de l'accès aux comptes

- 4 phases pour les administrateurs
- 3 phases pour les utilisateurs



## Réinitialisation des coordonnées de tous les usagers de la plateforme

**Point d'attention :** Il convient d'utiliser des adresses mail nominatives.

Il n'est pas possible de partager une adresse mail entre plusieurs comptes utilisateurs au sein d'un même établissement.

## Double Authentification

### Blocage de l'accès suite à la saisie de:

- 3 codes erronés de double authentification reçus par SMS ou mail.
- 10 codes OTP erronés.

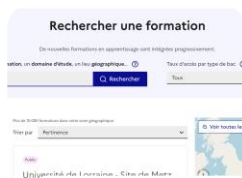
### Déblocage de l'accès

- Utilisateur -> par l'administrateur (ou le SAIO si besoin).
- Administrateur -> par le SAIO.

### Des questions ?

- Consulter le F.A.Q accessible dès la 1<sup>ère</sup> connexion.

## Les grandes étapes de la session 2024 – calendrier spécifique apprentissage



**Ouverture du site d'informations et du moteur de recherche le 20 décembre 2023**

- Paramétrage – Phase 1 13/11 au 13/12
- Paramétrage – Phase 2 jusqu'au 12/01
- Paramétrage apprentissage jusqu'au 30/08



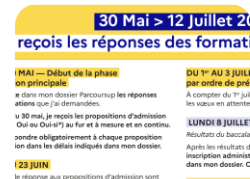
**Ouverture de la phase de formulation et de confirmation des vœux**

- Formulation des vœux à partir du 17/01 jusqu'au 10/09
- Fin de confirmation 10 septembre



**Examen des vœux par les CEV**

- Accès aux dossiers de candidature pour les formations d'accueil dès que le candidat a formulé un vœu (dès le 17 janvier)
- Examen des dossiers sous 20 jours



**Phase d'admission**

- Proposition d'admission possible tout au long de la procédure

### Rappel calendrier spécifique de l'apprentissage:

Au-delà du 13 décembre 2023 (date limite de paramétrage de l'offre de formation pour l'ouverture au 20 décembre) et tout du long de la procédure : affichage des offres de formation en apprentissage au fur et à mesure de leur validation de paramétrage et des vérifications des critères d'éligibilité.

Retrouvez le calendrier technique spécial apprentissage de la procédure



Informations	Comptes	Paramétrage	Candidatures	Export de données
Fil Info	Charte	Documentation	Recherche de formations	

**Documents de référence**

- Kit de démarrage sur Parcoursup pour les nouveaux entrants
- Baccalauréat 2024
- Calendrier technique de la procédure - Session 2024 - MAJ 20/11/2023
- Calendrier technique de la procédure - Session 2024 - Focus Apprentissage

## Les grandes étapes de la session 2024 – calendrier spécifique pour les formations en apprentissage

### Phase de paramétrage et formulation des vœux

**13 novembre 2023**

Début du  
paramétrage des  
formations en  
apprentissage

**20 décembre 2023**

Ouverture du site  
d'informations aux  
candidats

**17 janvier 2024**

Début de la phase de  
formulation des vœux  
en apprentissage

**30 août 2024**

Fin du paramétrage  
des formations en  
apprentissage

**10 septembre 2024**

Fin de la phase de  
formulation des vœux  
en apprentissage

Phase d'examen des vœux et saisie des contrats

# S'informer sur la plateforme

## Les fils info

Informations	Comptes	Paramétrage des paiements	Paramétrage	Candidatures	Export de données	Aide à la décision	Admissions	Inscriptions	Transferts de données
Fil Info	Charte	Documentation	Recherche de formations						

13/11/2023 - Sessions d'information en visio-conférence "Ouverture de la procédure 2024 - Les premiers jalons et les principales évolutions"

Bonjour,  
Des sessions d'information « Ouverture de la procédure 2024 - Les premiers jalons et les principales évolutions » sont organisées entre le 20 et le 24 novembre 2023, en lien avec l'ouverture de la phase de paramétrage des formations sous statut étudiant, le 13 novembre 2023. Elles permettront notamment de rappeler le calendrier de la procédure, de présenter la nouvelle interface du paramétrage 2024, le calendrier de paramétrage, de traiter des enjeux de transparence et de de saisie des critères généraux d'examen des vœux.

Cinq séances sont prévues par le SCN Parcoursup à des créneaux différents :

- Pour les 4 séances prévues entre le 20 et le 23 novembre, il n'est pas prévu de fléchage des créneaux par type de formation. Chaque responsable de formation peut donc, à partir du lien d'inscription unique figurant ci-dessous, s'inscrire pour la session qui lui convient.
- La séance du vendredi 24 novembre (12h - 14h H) est réservée aux responsables de formation et groupements d'IFSI et des formations paramédicales. Un lien d'inscription ad hoc est joint ci-dessous.

**L'inscription préalable via le lien framaform est obligatoire.** Elle permet d'enregistrer les participants et de leur communiquer en amont de la séance choisie le lien teams et le support PPT de la session. Pour chaque séance, le lien teams sera envoyé aux inscrits le jour ou la veille de la séance.

Les séances de questions-réponses seront enregistrées et le lien d'enregistrement sera communiqué de sorte que les responsables de formation puissent disposer d'un support vidéo accessible facilement.

Cordialement

L'équipe Parcoursup

Liens Framaforms d'inscription à ces séances

- LUNDI 20 NOVEMBRE 2023 de 12h à 14h - <https://framaforms.org/sessions-dinformations-sur-le-parametrage-des-formations-parcoursup-2024-1697622921>
- MARDI 21 NOVEMBRE 2023 de 14h30 à 16h30 - <https://framaforms.org/sessions-dinformations-sur-le-parametrage-des-formations-parcoursup-2024-1697622921>
- MERCREDI 22 NOVEMBRE 2023 de 9h30 à 11h30 - <https://framaforms.org/sessions-dinformations-sur-le-parametrage-des-formations-parcoursup-2024-1697622921>
- JEUDI 23 NOVEMBRE 2023 de 14h à 16 h - <https://framaforms.org/sessions-dinformations-sur-le-parametrage-des-formations-parcoursup-2024-1697622921>
- VENDREDI 24 NOVEMBRE 2023 de 12h à 14h - <https://framaforms.org/sessions-dinformations-sur-le-parametrage-des-formations-parcoursup-2024-1697624489>

## La rubrique « Documentation »

Informations	Comptes	Paramétrage des paiements	Paramétrage	Candidatures	Export de données	Aide à la décision	Admissions	Inscriptions	Transferts de données
Fil Info	Charte	Documentation	Recherche de formations						

## L'assistance

Fil Info

 Site d'archive  Contact/Mes messages  Se déconnecter

Informations	Comptes	Paramétrage des paiements	Paramétrage	Candidatures	Export de données	Aide à la décision	Admissions	Inscriptions	Transferts de données
--------------	---------	---------------------------	-------------	--------------	-------------------	--------------------	------------	--------------	-----------------------

L'utilisation de cette messagerie doit être faite avec modération, afin d'en conserver l'efficacité. Merci notamment d'éviter de doubler les messages sur « Contact », par un mél... L'utilisateur veillera en cas de difficulté, à transmettre tous les éléments précis (a minima le code formation) afin que le service chargé de l'assister, soit en mesure d'identifier, d'analyser rapidement et sans ambiguïté la demande.

## Le rôle de l'administrateur du site de gestion d'un établissement

**C'est quoi un compte « Administrateur » ?** : c'est un compte qui a tous les droits sur toutes les fonctionnalités de la plateforme et sur toutes les formations de l'établissement. **IL EST UNIQUE POUR UN MEME UN ETABLISSEMENT.**

**En général, le login du compte administrateur est l'UAI de l'établissement**

En aucun cas, cela ne doit être un compte qui pourra être utilisé par plusieurs personnels de l'établissement.

**L'administrateur a en charge :**

- La mise à jour du paramétrage de l'établissement ou de l'entité qu'il représente ;
- La gestion des comptes des utilisateurs (création, suppression, attribution des droits ...) qui seront amenés à se connecter à la plateforme avec leur compte personnel et leur rappeler les règles de sécurité.

**Evolution du compte Administrateur pour la session 2025 (l'année prochaine)**

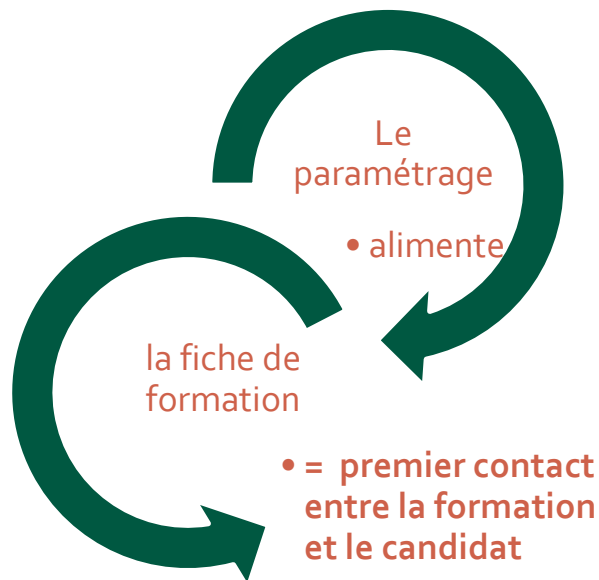
Pour un meilleur usage du compte « Administrateur » et compte tenu des pratiques courantes, les droits de ce compte « supra » évolueront l'an prochain. Ce compte permettra uniquement de créer et de mettre à jour des comptes « utilisateur » de l'établissement ou de l'entité qu'il représente.

# Paramétrage de l'offre de formation sous statut apprenti Session 2024

---



## Quelques éléments à garder en tête lors du paramétrage vos formations



- Renseigner les champs avec **les bonnes informations**, lire les info-bulles, prendre connaissance **des notes de cadrage**.
- Besoin de **précision**, de **concret**, de **transparence** pour aider les candidats à mieux se projeter,  
tout en évitant les longs développements → **synthétiser et aller à l'essentiel**
- Éviter le langage trop technique , trouver les bons mots : éviter le jargon institutionnel/administratif et utiliser un lexique intelligible par le public cible → **se mettre à la place des candidats**

## Points à ne pas oublier lors de la phase de paramétrage

**Renseigner les dispositifs d'accompagnement à la recherche de contrats**

**Mentionner le référent handicap: adresse joignable**

**Préciser les modalités de l'alternance**

**S'assurer que l'offre de formation est correctement déclarée dans Parcoursup**

- Notamment lorsqu'une même formation est proposée sous statut scolaire et sous statut de l'apprentissage (mixité de classe) dans un même établissement
- ⇒ Créer deux formations bien distinctes dans Parcoursup

## Une interface de paramétrage rénovée

- Modernisation des interfaces et organisation des informations plus proche de celle de la fiche de formation
- Complétude en cascade : Formulaire → Onglet → Module → Formation
- Paramétrage des JPO en session
- Choix par les formations de la demande de lettre de motivation (Oui/Non)
- Renseigner les infos sur la « Poursuite d'études » dans un champ distinct de celui sur les « Débouchés professionnels » (par défaut le paramétrage de N-1 est reporté dans la rubrique « Débouchés professionnels »)
- Apporter une information plus riche et plus homogène

# Organisation et complétude en cascade des informations

## UNIVERSITE DE TEST - Licence - Etudes théâtrales - 35806

Modules

1

✖ Lettre de motivation

✔ Formulaires dématérialisés

✔ Pièces spécifiques

✖ Synthèse des pièces du dossier

2

Les champs possédant un astérisque (\*) sont obligatoires.

La lettre de motivation est-elle un élément pris en compte dans vos critères généraux d'examen des vœux ? \*

Oui

Non

3

Editeur

Prévisualisation RGAA

Si oui, comment l'utilisez-vous dans le cadre de l'examen des vœux ?

100 caractères minimum, 500 caractères maximum.

Les éléments que vous renseignez ici ne seront pas affichés cette année aux candidats. En revanche, l'objectif est de recenser et d'analyser les différentes pratiques des formations qui utilisent la lettre de motivation, en vue de proposer pour les prochaines sessions, des éléments qui faciliteront ce paramétrage.

Paragraphe ▼ **B** U := ;= 🔗

Les éléments que vous renseignez ici ne seront pas affichés cette année aux candidats. En revanche, l'objectif est de recenser et d'analyser les différentes pratiques des formations qui utilisent la lettre de motivation, en vue de proposer pour les prochaines sessions, des éléments qui faciliteront ce paramétrage.

Caractères : 315

✖ Informations  
Générales

✖ Descriptif et  
attendus de la  
formation

✖ Critères d'analyse  
des candidatures

✔ Modalités de  
candidature








✖ Éléments du  
dossier de  
candidature





✖ Paramètres  
applicatifs

✖ Validation du  
paramétrage

# Les différents états du paramétrage

## Modules

-  Informations Générales
-  Descriptif et attendus de la formation
-  Critères d'analyse des candidatures
-  Modalités de candidature
-  Éléments du dossier de candidature
-  Paramètres applicatifs
-  Validation du paramétrage



-  Contact
-  Capacités
-  Frais de scolarité
-  Géolocalisation Formation



### Attention :

Si vous ne pouvez pas renseigner toutes les données de cet onglet, la formation sera en paramétrage intermédiaire. Ces données sont, en revanche, obligatoires pour que la formation puisse apparaître dans le moteur de recherche des formations lors de la formulation des vœux des candidats. Vous devez les remplir au plus tard le vendredi 12 janvier 2024.

## Liste des formations d'affectation

Complétude	UAI de l'établissement d'affectation	Code de la formation d'affectation	Libellé de la formation d'affectation	Année universitaire 2023/2024 Session Parcoursup 2023				Session Parcoursup 2024		Actions
				Nombre total de places offertes sur Parcoursup	Nombre total d'inscrits	Nombre total d'inscrits via Parcoursup	Nombre total d'inscrits hors Parcoursup	Nombre total de places dans la formation via et hors Parcoursup	Nombre de places offertes sur Parcoursup	
	0693453D	32259			Onglet, module ou paramétrage non validé				<a href="#">Modifier</a>	
					Onglet, module ou paramétrage en validation intermédiaire					
	0693453D	32258			Onglet, module ou paramétrage validé				<a href="#">Modifier</a>	

## Publication dans le moteur de recherche : paramétrage validé + étiquette

### « certifié »

En complément du paramétrage, l'information remontée du catalogue national des formations en apprentissage permet d'ajouter l'étiquette « certifiée » qui valide l'exigence réglementaire préalable à tout affichage de la formation sur le moteur de recherche.

**Certifiée** Formations en apprentissage certifiées

Rechercher :

Reinitialiser

Type de formation	Domaine	Mention/Spécialité	Code formation inscription	Libellé formation d'inscription	Paramétrage
<input type="text"/>	<input type="text"/>	Mention/Spécialité	Code formation inscription	<input type="text"/>	
BTS - BTSa - BTSM	BTS - Services	Gestion des transports et logistique associée - en apprentissage	37443 <b>Certifiée</b>	CFA ESCGAV SCHOLAR FAB Le Havre - BTS - Services - Gestion des transports et logistique associée - en apprentissage	✓ Validé
BTS - BTSa - BTSM	BTS - Services	Service et prestation des secteurs sanitaire et social - en apprentissage	37515	CFA ESCGAV SCHOLAR FAB Le Havre - BTS - Services - Service et prestation des secteurs sanitaire et social - en apprentissage	✓ Validé
BTS - BTSa - BTSM	BTS - Services	Support à l'action managériale - en apprentissage	37449 <b>Certifiée</b>	CFA ESCGAV SCHOLAR FAB Le Havre - BTS - Services - Support à l'action managériale - en apprentissage	✓ Validé
Formations professionnelles	Formation professionnelle	Gestionnaire comptable et fiscal (Bac +2) - en apprentissage	37444	CFA ESCGAV SCHOLAR FAB Le Havre - Formation professionnelle - Gestionnaire comptable et fiscal (Bac +2) - en apprentissage	✗ Non validé
Formations professionnelles	Formation professionnelle	Gestionnaire d'unité commerciale (option généraliste / option spécialisée) (Bac +2) - en apprentissage	38554 <b>Certifiée</b>	CFA ESCGAV SCHOLAR FAB Le Havre - Formation professionnelle - Gestionnaire d'unité commerciale (option généraliste / option spécialisée) (Bac +2) - en apprentissage	✓ Validé

Affichage de l'élément 1 à 5 sur 5 éléments

**Certifiée** Formations en apprentissage certifiées

## Onglet « Apprentissage »

Modules

✖ Apprentissage

✔ Sélectivité de la formation

✔ Secteur de recrutement

✔ Gestion de l'internat

✖ Informations Générales

✖ Descriptif et attendus  
de la formation

✖ Critères d'analyse des  
candidatures

✔ Modalités de  
candidature

✖ Éléments du dossier de  
candidature

✖ Paramètres applicatifs

✖ Validation du  
paramétrage

Bloquer la validation du  
paramétrage de cette  
formation

Quel est votre mode de gestion des candidatures en apprentissage ? \*

– Veuillez sélectionner un mode de gestion des dossiers –

Vous examinez les dossiers

Vous n'examinez pas les dossiers

Ce champ vous permet de choisir le mode de traitement des candidatures. **Cette information est importante car elle détermine les opérations que vous aurez à mener tout au long de la session.**

➤ **Vous n'examinez pas les dossiers** : le traitement des dossier se fera automatiquement. Vous n'aurez pas à intervenir et chaque vœu confirmé par le candidat sera automatiquement mis en « recherche de contrat ».

➤ **Vous examinez les dossier sans les classer** : ce mode de classement vous oblige à traiter les dossiers tout au long de la procédure afin de les placer soit « en recherche de contrat », soit en « refuser ».

**Dans les deux cas, vous disposez des coordonnées des candidats au fur et à mesure qu'ils formulent leurs vœux (à partir du 17 janvier 2024) et vous aurez la possibilité d'enregistrer les contrats reçus au fil de l'eau (à partir du 11 mars 2024).**

## Onglet « Apprentissage »

✖ Apprentissage

✔ Sélectivité de la formation

✔ Secteur de recrutement

✔ Gestion de l'internat

### Clé ministères éducatifs

Modifiable uniquement par le SAIO

**La Clé ministères éducatifs** est la clé attribuée par les CARIF/OREF lors de l'enregistrement de votre formation. Elle est pré-remplie.

### Souhaitez-vous utiliser un nom d'établissement spécifique pour cette formation ?

Modifiable uniquement par le SAIO



Oui

### Nom établissement spécifique à cette formation

Modifiable uniquement par le SAIO

Si le **nom de l'établissement** est différent pour les formations en apprentissage, vous pouvez demander via contact à votre service académique (SAIO/SRFD) de renseigner la dénomination d'usage utilisée. Exemple : un lycée « A » qui veut mentionner le nom du CFA académique « Y ».



# Onglet « Apprentissage »

## Modules

- ✖ Informations Générales
- ✖ Descriptif et attendus de la formation
- ✖ Critères d'analyse des candidatures
- ✔ Modalités de candidature
- ✖ Éléments du dossier de candidature
- ✖ Paramètres applicatifs
- ✖ Validation du paramétrage

Bloquer la validation du paramétrage de cette formation

✖ Apprentissage

✔ Sélectivité de la formation

✔ Secteur de recrutement

✔ Gestion de l'internat

Quel est votre mode de gestion des candidatures en apprentissage ? \*

Vous n'examinez pas les dossiers

Nom établissement spécifique à cette formation

*Modifiable uniquement par le SAIO*

Organisez-vous des sessions d'accompagnement à la recherche de contrat ? \*

Non  Oui

✖ Ce champ est obligatoire.

Editeur

Previsualisation RGAA

Décrivez ces sessions d'accompagnement \*

100 caractères minimum, 500 caractères maximum

Paragraphe



**B**

U

☰

☰

🔗

Caractères : 0

Quel sera le mode de convocation des candidats ? \*

– Veuillez sélectionner un mode de convocation –

Indiquez la date ou période des convocations \*

Indiquez la date ou période des sessions d'accompagnement \*

## Onglet « Capacités »

### Modules

✔ Contact

✖ **Capacités**

✔ Frais de scolarité

✔ Géolocalisation Formation

✖ Informations  
Générales

✔ Descriptif et  
attendus de la  
formation

✖ Critères d'analyse  
des candidatures

✔ Modalités de  
candidature

✔ Éléments du dossier  
de candidature

✔ Paramètres  
applicatifs

✖ Validation du  
paramétrage

### Université du littoral - Site de Boulogne-sur-Mer - Diplôme de Commerce de Gestion - en apprentissage - 41146

Année universitaire 2023/2024  
Session Parcoursup 2023

Nombre total de places offertes sur Parcoursup  
10

Nombre total d'inscrits

✖ Le nombre d'inscrits total pour l'année précédente doit être égal à la somme du nombre d'inscrits via et hors Parcoursup.

Nombre total d'inscrits via Parcoursup

✖ Ce champ est obligatoire.

Nombre total d'inscrits hors Parcoursup

✖ Ce champ est obligatoire.

Session Parcoursup 2024

Nombre total de places dans la formation via et  
hors Parcoursup

✖ Ce champ est obligatoire.

Nombre de places offertes sur Parcoursup

✖ Ce champ est obligatoire.

Informations pour les capacités de cette année :

Information non connue à ce jour

Indiquer la capacité  
d'accueil simultanée  
(Lheo 2.3)



Indiquer l'effectif minimal (Lheo 2.3)



# Onglet « Journées Portes Ouvertes »

Informations Comptes Paramétrage des paiements Paramétrage Candidatures Export de données Aide à la décision Admissions Inscriptions Transferts de données

Convention pour double inscription Paramétrage Etablissement Offre de formation Paramétrage Formation Droits différenciés Rapport public Rapports publics Session précédente

## Modules

Informations pratiques sur l'établissement Session « Portes Ouvertes »

Quelles sont vos sessions « Portes Ouvertes » ?

Je veux saisir les informations sur mes sessions de "Portes Ouvertes"

- Données Administratives
- Géolocalisation
- Informations pratiques pour les candidats
- Gestion interne à Parcoursup

### Session portes ouvertes numéro 1

#### Type d'évènement

Journée de préparation à des concours d'entrée

#### Organisation de l'évènement

Présentiel

#### Date de début

13/01/2024 08:00

#### Date de fin

13/01/2024 18:00

#### Pause méridienne

Non

#### Commentaire

Vous décrivez ici les éléments que vous souhaitez porter à la connaissance des candidats.

#### Lien vers le site WEB des JPO

Non renseigné

Modifier

## Les 5 champs d'évaluation

### Résultats académiques

Ce sont des critères académiques purement quantitatifs, liés aux résultats scolaires du candidat au lycée ou dans l'enseignement supérieur, ainsi qu'à ses résultats au baccalauréat, le cas échéant

**Éléments pouvant être pris en compte** : notes dans les bulletins du candidat ainsi que dans ses résultats aux épreuves du baccalauréat, le cas échéant

**Exemples** : Notes en mathématiques, Niveau en anglais, Résultats des épreuves anticipées de français du baccalauréat

### Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire

Ce sont des critères académiques purement qualitatifs, liés aux compétences maîtrisées, aux méthodes acquises, aux savoir-faire, aux capacités écrites ou orales du candidat dans les matières étudiées au lycée ou dans l'enseignement supérieur, le cas échéant

**Éléments pouvant être pris en compte** : appréciations des professeurs, avis du conseil de classe, champ « Méthode de travail » de la fiche Avenir

**Exemples** : Méthode de travail, Acquisition de la démarche scientifique, Expression orale évaluée en entretien

### Savoir-être

Ce sont des critères non académiques purement qualitatifs, par nature transversaux, liés au rapport au travail du candidat, à son autonomie, à son implication et au savoir-être dont il a pu témoigner dans le cadre scolaire, périscolaire ou universitaire, le cas échéant

**Éléments pouvant être pris en compte** : les appréciations des professeurs, avis du conseil de classe champs « Autonomie » et « Capacité à s'investir dans le travail » de la fiche Avenir

**Exemples** : Autonomie, Capacité à s'investir, Capacité à fournir des efforts, Curiosité intellectuelle, Éléments de savoir-être évalués en entretien

### Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet

Ce sont des critères liés à la formation, qu'il s'agisse de la motivation exprimée par le candidat pour la suivre, de la connaissance qu'il en a ou de la cohérence plus globale de son projet personnel et académique

**Éléments pouvant être pris en compte** : la lettre de motivation, l'appréciation du chef d'établissement sur la capacité de l'élève à réussir dans la formation visée.

**Exemples** : Motivation évaluée en entretien, Capacité à réussir dans la formation, Connaissance des débouchés de la formation, Intérêt pour la formation exprimé dans la lettre de motivation

### Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires

Ce sont des critères péri ou extra-scolaires, liés à l'engagement citoyen, dans et hors de l'établissement, à la participation à une cordée de la réussite, à des activités associatives, sportives ou artistiques, aux centres d'intérêt du candidat ou encore aux certifications non scolaires demandées par certaines formations

**Éléments pouvant être pris en compte** : rubrique « Activités et centres d'intérêt », information sur la participation à une cordée de la réussite et champ « Engagement » de la fiche Avenir

**Exemples** : Engagement citoyen, lycéen ou étudiant, Intérêt pour les arts, Intérêt pour la démarche scientifique

## Quelques bons réflexes pour des critères utiles aux candidats et à l'analyse ?

**L'information sur les critères doit être précise pour être utile → l'objectif n'est pas atteint si :**

- Le critère est **exprimé de manière floue et imprécise** ou se borne à lister **des pièces du dossier**  
→ Exemple: « bulletins ». Ce critère n'apporte pas d'information utile au candidat sur les éléments précis pris en compte. Les éléments pris en compte doivent **éclairer justement** le candidat sur ce que la commission d'examen des vœux va analyser dans son dossier.
- Le critère n'est pas un critère !  
→ Exemple « avoir obtenu le baccalauréat ». Cette information relève des conditions d'inscription pas d'un critère d'examen du dossier.
- Le critère est trop long et le langage est inadapté

**Au mieux, le critère orientera mal un candidat sur la formation.**

**Au pire, il découragera un candidat qui aurait pu être intéressé par la formation.**

## Rappel : Éléments à proscrire des CGEV

**Tout critère induisant**, hors des cas prévus par la législation, **une distinction de nature discriminatoire** telle que l'origine géographique, le nom de famille, l'âge, le sexe, le handicap, l'état de santé, la situation de famille, l'orientation sexuelle, etc...

**Tout critère induisant une dévaluation ou une pénalisation liée au parcours scolaire du candidat** (année de césure, redoublement, interruption de scolarité...);

**Tout critère sans lien avec la finalité, les caractéristiques ou les attendus de la formation**

Des informations sur la définition des critères et situations de discrimination sont consultables sur le site du Défenseur des droits.

## Les grandes étapes de la session 2024 – calendrier spécifique pour les formations en apprentissage

### Phase d'examen des vœux et saisie des contrats

**A partir du  
17 janvier  
2024**

Mise à  
disposition  
des  
coordonnées  
des candidats

**A partir du 9  
avril 2024**

Possibilité  
d'utiliser  
l'Outil d'Aide  
à la Décision  
(OAD)

**À compter du 30 mai  
2024**

Saisie des décisions à  
réaliser avant J+20  
pour les vœux  
confirmés après le 10  
mai 2024

**14 Octobre  
2024**

Fin de la  
saisie des  
contrats

**11 mars 2024**  
Ouverture de  
la saisie des  
contrats

**Jusqu'au 29 mai  
2024**  
Fin de saisie des  
décisions pour les  
vœux confirmés avant  
le 10 mai 2024

**10 septembre 2024**  
Fin de la phase de  
formulation des  
vœux en  
apprentissage

**Merci de  
votre  
attention**

